

## Sergio García Ramírez, Mexique

### Intervenant, Atelier : Les caraïbes : La peine de mort dans la région



En 1963, il a obtenu son diplôme en droit à la faculté de droit de l'UNAM avec mention honorifique, et un doctorat en droit de la même université en 1971 avec une mention magna cum laude, laquelle a été décerné pour la première fois à la division d'études supérieures de la faculté.

Il est chercheur à plein temps à l'Institut de recherche juridique et professeur à la faculté de droit de l'UNAM. Il est membre du système national des chercheurs en tant que chercheur national émérite. Il a été directeur de la revue de la faculté de droit de l'UNAM.

En 1997, il a été élu par l'assemblée générale de l'Organisation des états américains en tant que juge de la Cour des droits de l'homme, et réélu en 2003 pour une nouvelle période de six ans (2004-2010). En novembre 2004, il a été élu président de la Cour, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2008.

Il est l'auteur de plus de cinquante ouvrages et des nombreux articles de revue, de recherche, d'enseignement et de sensibilisation, publiés au Mexique et à l'étranger. La plupart de ses publications abordent des thèmes juridiques et criminologiques. Il a également des travaux qui couvrent d'autres domaines : politique et littérature, principalement.

Parmi ses ouvrages juridiques publiés figurent : *“La ciudadanía de la juventud”*, *“La prisión”*, *“Curso de Derecho procesal penal”*, *“Prontuario del proceso penal mexicano”* (coauteur), *“Derecho penal”*, *“El sistema penal mexicano”*, *“Los personajes del cautiverio: prisiones, prisioneros y custodios”*, *“Manual de prisiones”*, *“Justicia penal”*, *“Delitos en materia de estupefacientes y psicotrópicos”*, *“Cuestiones penales y criminológicas contemporáneas”*, *“Poder Judicial y Ministerio Público”*, *“Los derechos humanos y el Derecho penal”*, *“Estudios penales”*, *“El final de Lecumberri”*, *“Derecho social económico y la empresa pública en México”*, *“Las empresas públicas en México”* (coauteur), *“Criminología, marginalidad y Derecho penal”*, *“Narcotráfico. Un punto de vista mexicano”*, *“El nuevo procedimiento penal”*

*mexicano*”, “*Temas y problemas de justicia penal*”, “*Elementos de Derecho procesal agrario*”, “*Justicia agraria*”, “*Delincuencia organizada. Antecedentes y regulación penal en México*”, “*El procedimiento penal en los Estados de la República. Los casos de Guerrero, Morelos y Tabasco*”, “*La responsabilidad penal del médico*”, “*La Corte Penal Internacional*”, “*Los derechos humanos y la jurisdicción interamericana*”, “*La jurisdicción internacional*”, “*La Corte Interamericana de Derechos Humanos*”; etc.

En ce qui concerne ses autres ouvrages, il est l'auteur de “*Política laboral*”, “*Discursos de política y justicia*”, “*Horas de cambio. México y el mundo*”, “*Los nuevos tiempos de la nación. México y el mundo*”, “*Temas de México*”, “*Teseo alucinado*”, “*El museo del hombre y otros cuentos*”, etc.

Il a été le représentant du Mexique dans des nombreuses rencontres académiques, parmi lesquelles plusieurs Congrès quinquennaux des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Il a été membre, à titre individuel, du comité sur la prévention du crime des Nations Unies et du Conseil consultatif de l'Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (ILANUD, San José, Costa Rica).

Il a donné des cours et des conférences dans diverses universités et institutions de l'Amérique et en Europe.

Il fait partie de plusieurs sociétés académiques et professionnelles, y compris de l'Académie mexicaine des sciences criminelles (dont il était vice-président et président), l'Académie mexicaine de législation et de jurisprudence, correspondante de l'espagnole, l'Institut mexicain de droit procédural, l'Institut ibéroaméricain de droit procédural, le Conseil d'administration de l'Institut national d'administration publique, le Séminaire de la culture mexicaine, etc. Il est membre de la Société interaméricaine de défense sociale, de la Fondation internationale pénale et pénitentiaire et de l'Académie colombienne de la jurisprudence.

Il a été Président (fondateur) de l'Institut national des sciences pénales (INACIPE, 1976-1977 et 1982-1988) et membre du Conseil d'administration de l'université nationale autonome du Mexique (1993-2005), du Conseil consultatif de la Commission nationale de droits de l'homme et du Conseil de la Commission d'arbitrage médical national.

Il a reçu des médailles gouvernementales, professionnelles et universitaires, parmi lesquelles : Médaille de l'Ordre de l'ours polaire du gouvernement suédois; Médaille au Mérite civil du gouvernement espagnol; Grande-Croix de l'Ordre de San Raimundo de Peñafort du gouvernement espagnol; Médaille « Alfonso Quiroz Cuarón » de la Société mexicaine de criminologie; Médaille « José María Luis Mora » du gouvernement de l'État de Mexique; Prix du mérite juridique « Jorge Sánchez Cordero »; Distinction nationale au mérite professionnel et juridique « Don Manuel

Crescendo Rejon » (Guadalajara) ; Grand-Croix du mérite de la communication de l'Institut culturel mexicain ; Prix « Huayxacac » de Oaxaca de Association du barreau et de stagiaires de droit indépendants (AC) ; Prix « Valentin Gomez Farias», de l'Association Gómez Farías (Guadalajara) ; Prix « Benito Juárez » de l'Académie nationale des sciences politiques et sociales; Prix « Jus » de la faculté de droit de l'UNAM et la distinction Cum Laude de la Commission nationale des droits de l'homme. En 1998, l'Institut de recherche juridique a publié un ouvrage intitulé *Liber ad honorem. Sergio García Ramírez*, où plus de quatre-vingt juristes mexicains et étrangers ont contribué.

Il est Docteur *Honoris Causa* de l'université de San Martin de Porres, Pérou, de l'université John F. Kennedy et de l'université nationale de Cuyo (Mendoza), Argentine, de l'université Cuauhtémoc et de l'Institut national des sciences pénales du Mexique.

Il a été directeur de la prison et conseiller (juge) du Conseil des tutelles pour les mineurs délinquants de l'État de Mexique, directeur de la prison provisoire de Mexico, président de la Commission des prisons du district fédérale, sous-directeur du ministère de l'Intérieur, sous directeur du ministère du Patrimoine national, Gouvernement, Education publique et Patrimoine et du Développement industriel et procureur général du District fédéral, ainsi que ministre du Travail et des Affaires sociales et procureur général de la République. Entre 1992 et 1995, il a été Président (fondateur) de la Cour supérieure agraire.